



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

DRCT/4 N° 3889

ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DES 9 ET 16 DECEMBRE 2012

ARRÊTÉ

fixant les dates et heures limite de dépôt

des documents de propagande électorale des candidats

Le Préfet du Val de Marne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2012/1191 du 26 octobre 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection de trois députés à l'Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> circonscription des Hauts-de-Seine, 1<sup>ère</sup> circonscription du Val de Marne et 6<sup>ème</sup> circonscription de l'Hérault) ;

VU le code électoral ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les dates et heures limite de dépôt des documents de propagande électorale (circulaires et bulletins de vote) des candidats sont fixées respectivement au **lundi 26 novembre 2012 à 16 heures** au plus tard pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et en cas de second tour, au **mercredi 12 décembre 2012 à 12 heures** au plus tard.

**Article 2.** - Ces documents devront être livrés auprès de la société Conditionnement/Routage & Publicité (CRP) – 100, Rue du Moulin Bateau 94380 BONNEUIL SUR MARNE.

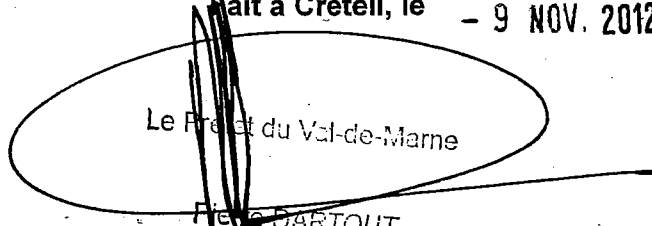
**Article 3.** - La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi aux électeurs des circulaires et bulletins de vote remis postérieurement aux dates et heures mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4.** - Le secrétaire général de la préfecture, les présidents et membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Copie certifiée conforme à l'original  
Par délégation, le Chef de bureau

  
Michel DUPUY

Fait à Créteil, le - 9 NOV. 2012

  
Le Préfet du Val-de-Marne

Pierre BARTOUT